



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL DU 18 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

SERVICES	DOCUMENTS	OBJETS
PRÉFECTURE – DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE D'APPUI	PREF_BCI_2016_02_16 _01	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DÉLÉGUÉ PAR INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le 18 février 2016

Préfecture

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination Interministérielle

ARRÊTÉ PREFECTORAL n° PREF_BCI_2016_02_16_01
portant nomination du directeur départemental délégué par intérim
de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour le
département du Rhône

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet de la zone de défense et de sécurité Centre Est, Préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 mars 2015 renouvelant M. Gilles MAY-CARLE, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, dans ses fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 18 avril 2014 nommant M. Frédéric Fournet, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 2 février 2016 mettant fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Gilles MAY-CARLE, en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône à compter du 12 février 2016 ;

Considérant la vacance du poste de directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône ;

Sur proposition de Préfet, Secrétaire général de la préfecture, Préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Frédéric Fournet, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Rhône est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur départemental délégué par intérim de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour le département du Rhône.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances, le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental délégué par intérim de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

- Signé -

Michel DELPUECH